Infections respiratoires chez la personne âgée Information à destination des familles

La santé et le bien-être de votre proche sont notre priorité. Les infections respiratoires aiguës sont fréquentes, notamment pendant l'hiver.

Il est important de bien comprendre comment nous les gérons et comment vous pouvez contribuer à leur prévention.

Votre proche présente des symptômes respiratoires ?

Nos équipes soignantes :

- ⇒ Evaluent rapidement la situation.
- Mettent en place une surveillance (tension, niveau d'oxygène, température...).
- Demandent un avis médical si nécessaire.
- Tes vérifications nous aident à poser un diagnostic précis et à adapter les soins à la situation de votre proche.
- Pourquoi les antibiotiques ne sont-ils pas toujours prescrits?

La plupart des infections respiratoires sont causées par des virus (ex. bronchite).



Les antibiotiques ne sont pas efficaces contre les virus.

Tutiliser les antibiotiques inutilement peut entraîner des effets secondaires (troubles digestifs, allergies...) et favoriser la résistance aux antibiotiques.

- Notre stratégie pour aider votre proche à se rétablir :
 - Soulagement des symptômes (fièvre, maux de gorge...).
 - Surveillance de son état de santé.

En cas d'aggravation (fièvre persistante, essoufflement...):

Un nouvel avis médical sera demandé.

La durée des symptômes peut être de plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Pour limiter la propagation des infections respiratoires, il est essentiel de respecter les mesures suivantes :



Portez un masque lors de vos visites en période épidémique, en cas de symptômes même mineurs (nez qui coule...) ou si vous avez été en contact avec des personnes malades.



Désinfectez vos mains avec une solution hydroalcoolique, avant et après vos visites.



Respectez les consignes données par l'établissement (repas en chambre ou dans petit salon....)

♣ Protégez-vous, protégez votre proche, les autres résidents et le personnel soignant.

Comment pouvez-vous aider?

- Soyez patient et compréhensif.
- Utilisez des masques et de la solution hydroalcoolique pour limiter la propagation des infections.
- Pensez à vous faire vacciner, parlez-en à votre médecin traitant.
- Ne pas prescrire immédiatement des antibiotiques est souvent la meilleure décision pour la santé à long terme de votre proche.

L'équipe de soins reste à votre disposition pour toute question ou inquiétude concernant les soins prodigués à vot<u>re pro</u>che.





